

Enseignement de prévention-santé-environnement

Orientations pédagogiques en classe de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

NOR : MENE1023949N

note de service n° 2010-143 du 22-9-2010

MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs ; aux professeurs
Références : circulaire n° 2006-139 du 29-8-2006 (BOEN n° 32 du 7-9-2006) ; circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 (BOEN n° 18 du 30-4-2009)

Préambule

L'enseignement de prévention-santé-environnement est un appui pour l'épreuve orale du CFG, il peut servir de support pour l'élaboration du dossier. Il aborde des pré-requis au programme de prévention-santé-environnement du CAP.

Il se substitue à celui vie sociale et professionnelle. Il contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé et de l'environnement social et professionnel.

Finalités

L'enseignement de prévention-santé-environnement est organisé à partir de thématiques associées à deux interrogations : Pourquoi, Comment ?

Pourquoi permet d'aborder les connaissances scientifiques nécessaires à la compréhension du sujet traité.

Comment permet de s'impliquer dans une démarche active de proposition de solution.

Par l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes, l'enseignement de prévention-santé-environnement contribue, en lien avec les autres enseignements, en particulier l'enseignement des sciences, à former un individu responsable et autonome.

Lien avec le socle commun de connaissances et de compétences

Au même titre que toutes les autres disciplines, la prévention-santé-environnement participe à l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances (palier 2 et 3), notamment pour :

- la compétence 1 : maîtrise de la langue française ;

- la compétence 3 : sur les principaux éléments de la culture scientifique :

- . savoir utiliser des connaissances dans le domaine du vivant et de la santé,
- . mobiliser ses connaissances pour comprendre des questions liées à l'environnement et au développement durable ;
- la compétence 4 : maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i) ;
- la compétence 6 : les compétences sociales et civiques ;
- la compétence 7 : l'autonomie et l'initiative.

L'enseignement de prévention-santé-environnement contribue au développement d'attitudes :

- l'esprit critique vis-à-vis de l'information ;
- l'attitude responsable face à sa santé, aux autres et à l'environnement ;
- conscience de sa responsabilité dans sa vie personnelle et professionnelle ;
- attitude éco-citoyenne, esprit civique, sens de la responsabilité et notion de solidarité.

Démarches et méthodes

Une pédagogie active à partir de situations concrètes de la vie sociale ou professionnelle est à privilégier en utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication.

Contenu

[Les durées de formation sont données à titre indicatif](#)

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer